



Date de Convocation 16/02/2021	L'an deux mille vingt et un Le samedi 20 février à 11 heures Le Conseil municipal
Date d'affichage 16/02/2021	légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mme Nathalie THEBAULT, Maire Etaient présents: B.KARPOFF - C.DUBOIS – L.FLEURY, adjoints N.ALMEIDA – MJ.BOURILLON – D. CASSAND – R.FAVIER – C.VARNIER SEGARD (départ à 12h45)
En exercice 11	
Présents 09	Formant la majorité des membres en exercice
Votants 11	Absents : T.DAVID (Pouvoir à D.CASSAND) – C.VARNIER SEGARD (Pouvoir à C.DUBOIS) – JP.SPENNEL (Pouvoir à B.KARPOFF)

Mme Caroline DUBOIS a été élue secrétaire.

Mme le Maire remercie les conseillers municipaux pour leur présence ce samedi matin à un conseil municipal orienté principalement sur le projet immobilier.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2020 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Entretien des bois et Forêts –

Régulièrement lors des entretiens par les propriétaires, les accotements de la commune sont détruits et les routes sont abimées. (CF RD 17, l'été dernier et route de Gisors cet automne). Aucune demande de travaux n'est déposée en mairie. Certains travaux ne sont pas terminés et ils vont revenir.

Un courrier a été adressé à un propriétaire lui demandant l'arrêt du chantier, de veiller à l'avenir à la manière de faire, à la taille des engins utilisés qui sont trop volumineux par rapport à celle de la route. et à la remise en état des accotements.

Mme le Maire sollicite Mr FAVIER pour intervenir en tant que correspondant bois et forêts.

Ce dernier propose d'envoyer un mail pour se renseigner auprès de l'office. Il est décidé de proposer par la suite à une procédure avec concertation.

SIEGE :

L'enfouissement des réseaux électriques sur la commune est quasiment terminé. La réflexion sur les points qui posent problème nous a amené à envisager l'installation de réverbères solaires. Un spécialiste est venu et, après visite des lieux concernés, nous a informés qu'un seul point est éligible au solaire, route d'Hébécourt pour un investissement maximum de 1.666 €. Il conviendra de vérifier si l'emplacement est soumis à l'autorisation des Architectes des Bâtiments de France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

RETRAIT DE DEUX COMMUNES DE L'AEROPORT D'ETREPAGNY

Mme le Maire rappelle que la cotisation s'élève à 0,33 € par habitant, soit une cotisation annuelle de 160 €. Les communes de Corny et Lyons la Forêt ont demandé leur retrait du syndicat de l'aérodrome d'Etrépagny-Gisors.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le retrait des 2 communes à l'unanimité.



Pour répondre à une question de Mme C. VARNIER-SEGARD, Mme le Maire fait le point sur les projets photovoltaïques du territoire bassin de vie ainsi que sur la problématique des éoliennes du territoire.

Mme le Maire après concertation avec les membres du conseil municipal s'est constituée en collectif avec 30 autres maires de la Communauté de communes et informe avoir signé un moratoire pour l'arrêt de tous les projets en cours et la mise en place d'une réflexion concertée pour la création d'un projet environnemental global pour créer un mix énergétique qui répondent aux besoins de demain, aux obligations législatives et à la protection des populations d'aujourd'hui et des générations futures. Un courrier sera envoyé à la population pour informer.

ACQUISITION DE LA FERME DU GRUCHET

Mme le Maire fait le point sur l'avancée du projet.

Pour rappel, la commune envisage d'acquérir la ferme des Gruchets située au pour un montant de 420000euros afin d'en faire le nouveau pôle attractif de la commune. Le projet serait de regrouper l'ensemble des services de la mairie à cet endroit comme évoqué dans le programme de campagne.

Plusieurs visites des élus ont déjà eu lieu.

Mme le Maire a d'ores et déjà pris attache auprès de la trésorerie, des Domaines et d'un notaire.

Mme le Maire rappelle qu'il reste à rembourser un emprunt datant de 2013 et les annuités du siège consécutifs à l'enfouissement des réseaux. La charge s'élèvera en 2021 à 20 K€, en 2022 et 2023 à 18 K€, en 2024 et 2025 à 2 K€. Fin en 2025.

Mme le Maire fait le point sur les opérations effectuées depuis la dernière réunion. Des demandes de prêt sont en cours, des propositions sont déjà arrivées en mairie et un rendez-vous avec un maître d'œuvre a été pris.

Considérant l'opportunité pour la commune de procéder à l'acquisition d'un bien immobilier bâti, sis 2 rue de Saint Paër, dit la ferme des Gruchets, cadastré section C n° 171, 172, 139,199 et 200, comprenant une maison d'habitation et 7 bâtiments, propriété de M. et Mme Olivier LESLUIN ;

Considérant la possibilité d'aménagement de locaux techniques, d'un espace de co-working, d'une salle des associations, d'une salle d'archives, d'une salle de télémedecine et d'un pôle conciergerie, et la possibilité de mettre en location la maison d'habitation ;

Considérant que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition à l'amiable de ce bien, conformément au 2^{ème} article L.1311-10 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la proposition de M. et Mme Olivier LESLUIN de céder à la commune ce bien immobilier au prix de 420 000 € ;

Considérant l'intérêt communal attaché à cette acquisition ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- L'acquisition du bien immobilier cadastré en section C 171, 172, 139, 199 et 200, au prix de 420 000 € (hors frais de notaire) ;
- Cette acquisition se fera par l'obtention d'un prêt immobilier sur 25 ans au taux maximal de 1,5% ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer l'acquisition du bien immobilier susvisé et à procéder à cette acquisition par acte notarié auprès de Maître Philippe PLASKOWSKI, notaire à Saint Germer de Fly (Oise).

QUESTIONS DIVERSES :

-M. L.FLEURY questionne au sujet de l'inéligibilité à la fibre d'une partie du village aux dires des opérateurs. Mme le Maire indique qu'il apparaît que les acteurs du secteur ne jouent pas le jeu et que l'intercommunalité travaille sur le sujet.



-Mme N.ALMEIDA questionne sur la fin des travaux d'enfouissement à Sainte Austreberte. Mme le Maire indique que les travaux ont été effectués dans des conditions climatiques exécrables. Les travaux sont terminés, mais la réunion de fin de chantier n'a pas encore eu lieu. Les éventuelles réserves seront notées lors de cette réunion.

La séance est levée à 13H15.